



1967

cfdt

CADRES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

2017

Le Congrès confédéral salue la naissance de l'UCC... ... et précise sa place dans la CFDT

9 novembre 1967

Le Congrès constate que l'Union confédérale des ingénieurs et cadres n'est pas une fédération et ne peut se prévaloir des dispositions statutaires existantes pour assurer sa représentation et son expression dans les organismes confédéraux.

Il décide que :

. pour le Comité national, l'UCC aura pleine possibilité de s'exprimer au même titre que les Fédérations et les Unions Départementales, les votes de chaque Syndicat et groupe d'ingénieurs et cadres étant décomptés avec ceux de la Fédération d'industrie à laquelle il est affilié ;

. pour le Conseil confédéral et le Bureau confédéral à titre transitoire en attendant l'adoption des nouveaux statuts définissant la place, le rôle et les responsabilités de chacune des organisations confédérées, l'UCC aura un siège de droit avec voix délibérative.

**(Congrès confédéral de 1967, Annexe 2 :
projet de motion présenté par le Conseil confédéral)**



Le 9 novembre 1967, l'UCC voit officiellement le jour, regroupant dans un premier temps les organisations ayant donné leur accord après délibération de leurs organismes directeurs. Un manifeste est rédigé pour l'occasion, mais son élaboration difficile donne une nouvelle preuve de certaines ambiguïtés : pas moins de quatre avant-projets sont nécessaires avant de parvenir à une position commune.

Le manifeste final, cependant, avance résolument quelques idées-forces qui vont constituer jusqu'à nos jours l'ossature du discours de l'UCC puis de la CFDT Cadres : les cadres sont avant tout des salariés, et à ce titre ils doivent manifester leur solidarité vis-à-vis du reste du salariat (ce qui implique un rejet du syndicalisme catégoriel, qui est « une voie sans issue »).

Le document a en outre le mérite d'affronter certaines questions fondamentales. Il débute par ces lignes : « Une triple interrogation sollicite conjointement le syndicalisme et le monde des ingénieurs et des cadres. Le syndicalisme a-t-il encore un rôle à jouer et une fonction à remplir dans les sociétés industrielles et en quoi intéresse-t-il tous les salariés ? Les ingénieurs et les cadres doivent-ils affirmer leur existence en tant que groupe et sous quelle forme ? Peuvent-ils rester étrangers à l'action syndicale et sinon comment peuvent-ils s'y intégrer ? »

Manifeste aux Ingénieurs et Cadres

*Manifeste final du
congrès fondateur
de l'UCC,
9 novembre 1967*

Ces questions, dans une certaine mesure, balisent encore aujourd'hui l'essentiel de l'activité de la CFDT Cadres.

Elles définissent des lignes de tensions (comme celle qui existe par exemple entre le syndicalisme catégoriel et l'absorption pure et simple des cadres au sein d'un vaste mouvement syndical) qui n'ont rien perdu de leur pertinence au fil des années. Au contraire, le refus d'adopter une position dogmatique tout en maintenant une ligne ferme sur certains principes de base a certainement joué dans la montée en puissance, après un démarrage difficile, du syndicalisme cadre à la CFDT.

Tanguy Cornu

Notes

1. F. Lagandré, *De la FFSIC à l'UCC. 1958-1970, tapuscrit*, 2001, p. 11.
2. A. Bapaume, *Cadres dans une centrale ouvrière. La Fédération des ingénieurs et cadres de la CFDT 1944-1965*, tapuscrit, s.d., p. 120. Une version plus courte de ce texte a été publiée dans le n°366 de la revue (novembre 1994), à l'occasion des cinquante ans de la FFSIC.
3. J. Fol, *Projet de rapport sur l'organisation de la fédération*, 1965, p. 2.
4. *Propositions de la FFSIC pour relancer la discussion sur l'UCC, janvier 1966*, p. 1.
5. Id., p. 3.